

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2026

## ORDRE DU JOUR

1. Pouvoirs et absences Page 2
2. Désignation du secrétaire de séance Page 2
3. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2026 Page 2
4. Commission d'appel d'offres (CAO) : désignation des membres Page 2
5. Centre Communal d'Action Sociale : élection des membres Pages 2 à 3
6. Conseil Municipal des Enfants : désignation des membres adultes Page 3
7. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition des membres Page 3
8. Désignation de représentants dans les instances extérieures Page 4
9. SIEML : réparation rue du Martineau Page 5
10. Kiosques à pizzas : installation parking salles des sports Pages 5 à 6
11. Budget principal : décision modificative n°1 Page 6
12. Personnel : création d'emplois saisonniers aux services techniques Page 6
13. Personnel : création d'un poste d'apprenti au restaurant scolaire Pages 6 à 7
14. Personnel : transformation d'un poste d'ATSEM en CDD Page 7
15. Personnel : Tableau des effectifs au 1er mai 2026 Page 7
16. Personnel : centre de gestion 49 : renouvellement de la convention « confection de la paye » Page 7
17. Divers : soutien au projet numérique du CSI Oscigène Pages 7 à 8
18. Compte-rendu des commissions communales Pages 8 à 9
19. Calendrier Page 9

# PROCÈS - VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Membres présents** : Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membres absents** : Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER, Carl LETON.

**Secrétaire de séance** : Claire BIMIER.

~~~~~

## **1 – POUVOIRS ET ABSENCES**

M. Olivier BACLE, absent excusé.

Mme Laetitia COULONNIER, absente excusée.

M. Carl LETON, absent.

## **2 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## **3 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 26 MARS 2026**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 26 mars 2026 a été communiqué aux conseillers les jours précédant cette séance. Le Conseil Municipal l'**APPROUVE** à l'unanimité.

## **4 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Cette commission est compétente pour proposer au conseil l'attribution des marchés publics les plus importants (ex : restructuration du restaurant scolaire...). Elle se réunit donc seulement quelques fois au cours du mandat.

Elle est chargée de l'ouverture des propositions des entreprises, de l'analyse des offres, et du choix à proposer au conseil.

Le maire est président de droit.

Le conseil doit élire le suppléant du président, 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Il est proposé comme -suppléant du président : Yannick LOGER

-membres titulaires : Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Thierry BOISDRON

-membres suppléants : Guy VASSOR, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Olivier CAILLAUD

A l'unanimité, le Conseil Municipal **ÉLIT** les membres proposés.

## **5 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : ÉLECTION DES MEMBRES**

Lors de sa séance du 26 mars dernier, le conseil a décidé de fixer à 4 le nombre des membres élus du CCAS, dont un vice-président. Il est proposé la liste des candidats suivante :

Claudia THARREAU, vice-présidente

Clément CHESSE, Laurence VINCENT et Annabelle JOLIVET, membres élus

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret.

Proclamation des résultats : la liste composée de Madame Claudia THARREAU, Monsieur Clément CHESSE, Madame Laurence VINCENT et Madame Annabelle JOLIVET **OBTIENT** l'unanimité des suffrages.

Pour information, les membres nommés par le maire sont : Monsieur Xavier DENOUAL (représentant les personnes handicapées), Madame Madeleine GUEDON (représentant les retraités et personnes âgées), Madame Mélanie DAVIS (insertion et lutte contre les exclusions) et Madame Marie-Françoise CEUS (familles).

## **6 – CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS : DÉSIGNATION DES MEMBRES ADULTES**

Créé en 2003 à Saint-Léger-sous-Cholet, il rassemble 12 enfants de 9 à 12 ans scolarisés dans les 2 écoles élémentaires de la commune. Ils se réunissent pour réfléchir, dialoguer et élaborer des projets qui les intéressent et qu'ils souhaitent réaliser pour leur commune en général et les jeunes en particulier.

Le CME est présidé par le maire. Les enfants sont également accompagnés par des conseillers adultes.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Evelyne MERLET (ayant reçu délégation du maire), Madame Claire BIMIER, Monsieur Olivier BACLE et Madame Emilie DUPONT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Madame Evelyne MERLET, Madame Claire BIMIER, Monsieur Olivier BACLE et Madame Emilie DUPONT membres adultes du Conseil Municipal d'Enfants.

## **7 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : PROPOSITION DES MEMBRES**

Le rôle essentiel de cette commission s'exerce en matière d'impôts locaux.

La commission procède à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, sous le contrôle des services fiscaux.

Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière des taxes directes locales, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs est de **8**, ainsi que **8** suppléants.

Le conseil municipal dresse une liste de personnes choisies parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles.

Le conseil municipal doit **PROPOSER si possible** le double de commissaires nécessaires, soit 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) ; le choix définitif se fait par le directeur des finances publiques.

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| 1-CEUS Marie-Françoise | 11-MAQUAIRE Odile         |
| 2-TIGNON Magalie       | 12-FROGER Céline          |
| 3-DIXNEUF Jean-Joseph  | 13-MAUDET Sylvain         |
| 4-TUFFEREAU Bernard    | 14-BOURCIER Nadine        |
| 5-SORIN Jean-Claude    | 15-COUSIN Dominique       |
| 6-MARTIN Françoise     | 16-LANDREAU Didier        |
| 7-COUTANT Philippe     | 17-DAVID Marie-Christine  |
| 8-SAUDEAU Laurent      | 18-OLIVARES Jean-Paul     |
| 9-DOUET Jeanine        | 19-MERIEAU Jean-Yves      |
| 10-AUDUSSEAU Bernard   | 20-SEGUIN Danielle        |
|                        | 21-HEMERY LEMOINE Gwenaël |

A l'unanimité, le Conseil Municipal **PROPOSE** la liste ci-dessus aux services fiscaux.

## **8 – DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DANS LES INSTANCES EXTÉRIEURES**

### 8-1 Correspondant défense

Le correspondant Défense fait le lien entre les instances communales et l'armée française. Il est destinataire de toutes les informations que l'armée souhaite faire passer auprès de la population (campagne de recrutement, présence sur les salons, jumelage...).

Il est proposé de désigner Monsieur Olivier BACLE, correspondant Défense.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Monsieur Olivier BACLE correspondant défense.

### 8-2 Comité National d'Action Sociale (CNAS)

La commune adhère au CNAS. Il s'agit d'un « comité d'entreprise » offrant différents avantages aux agents communaux : aides pour les enfants (études, vacances ...), réduction dans différentes enseignes, secours et prêt d'urgence...

La commune y a 2 délégués, un élu et un agent. Il est proposé d'y désigner Monsieur Jean-Robert TIGNON et Madame Caroline CHARRIER (responsable service finances et RH).

2 correspondants sont également désignés, pour informer les agents sur leurs droits et les démarches de demande. Il est proposé Madame Caroline CHARRIER et Monsieur Jean-Denis VINET (suppléant).

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** les délégués et correspondants CNAS proposés.

### 8-3 Santé Services Choletais

Il s'agit d'une association assurant un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) dans l'agglomération choletaise et donc notamment à Saint-Léger-sous-Cholet. Elle participe au maintien à domicile des personnes âgées par l'intervention de professionnels.

La commune est représentée au sein de son conseil d'administration.

Il est proposé d'y désigner Madame Anne BELLANGER, et Monsieur Clément CHESSE en tant que suppléant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** Madame Anne BELLANGER et Monsieur Clément CHESSE pour siéger à Santé Services Choletais.

### 8-4 Référent Enedis

Enedis gère le réseau de distribution électrique français.

Il demande à chaque commune des interlocuteurs, notamment des « référents crise » en cas de catastrophe majeure touchant les réseaux électriques (tempêtes...).

Il est proposé de désigner Monsieur Guy VASSOR, et Monsieur Jean-Robert TIGNON en tant que suppléant.

A l'unanimité, Messieurs Guy VASSOR et Jean-Robert TIGNON sont **DÉSIGNÉS** référents auprès d'ENEDIS.

### 8-5 Membre du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Cholet Agglomération sollicite un ou deux conseillers municipaux pour être membres du conseil d'administration du CIAS. Il s'agit de l'équivalent du CCAS mais au niveau intercommunal.

Le ou les conseillers seront membres du CIAS en tant que personnes nommées par le président de Cholet Agglomération.

Il pourrait s'agir de Madame Anne BELLANGER et éventuellement Monsieur Clément CHESSE si le CIAS a besoin de deux personnes.

## **9 – SIEML : RÉPARATION RUE DU MARTINEAU**

3 lanternes avaient été vandalisées rue du Martineau. Le SIEML, qui gère notre éclairage public, présente un devis de réparation de 554,08€ soit 415,56€ à charge de la commune. La différence de 138.52 € est assumée par le SIEML.



A l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** ce devis.

## **10 –KIOSQUES A PIZZAS : INSTALLATION PARKING SALLES DES SPORTS**

Un boulanger d'Andrezé propose l'installation d'un distributeur à pizzas, un pour des burgers et kébabs, et un pour du pain. Ils se situeraient sur le même emplacement que le précédent, parking salles des sports.



Chaque fin d'année, le conseil détermine le montant de la redevance pour occupation du domaine public à acquitter pour ce type d'installation.  
Pour 2026, elle est de 165€ /m<sup>2</sup>/ an.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité cette installation sous condition que le distributeur à pain soit retiré si la boulangerie rue de la Vendée rouvre. Il **DONNE** délégation à Monsieur le maire pour signer la convention.

Une vigilance devra s'opérer quant aux déchets éventuellement laissés sur place.

### **11 – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Lors du début des travaux d'aménagement du Vieux Bourg, l'entreprise Eurovia avait demandé le versement d'une avance forfaitaire de 11 870,55€ (compte 238).

Arrivés en fin de marché, nous devons basculer cette somme sur un autre compte (2312) par une double écriture comptable non prévue au budget primitif.

Il faut donc le modifier dans le sens suivant, le budget restant équilibré :

| <b>Investissement</b>                       |                |                       |                |
|---------------------------------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>                             |                | <b>Recettes</b>       |                |
| <b>Compte</b>                               | <b>Montant</b> | <b>Compte</b>         | <b>Montant</b> |
| 2312 (agencement et aménagement de terrain) | + 11 871 €     | 238 (avances versées) | + 11 871 €     |

A l'unanimité, le Conseil Municipal **MODIFIE** le budget primitif tel que proposé.

### **12 – PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES**

Tous les ans, 2 postes de saisonniers sont ouverts en juillet et août, afin de renforcer les services techniques en période estivale.

Cette année, il est proposé de les ouvrir du lundi 6 juillet au vendredi 28 août.

8 jeunes pourraient se succéder en binôme par période de 2 semaines. Les critères habituellement retenus sont les suivants : enfants d'agents ou d'élus communaux, ou jeunes Saint-Légeois, âgés de 16 ans révolus le jour de l'embauche.

Le conseil doit se prononcer sur la création de ces 2 postes de saisonniers.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **OUVRE** deux postes de saisonniers du 6 juillet au 28 août 2026.

### **13 – PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI AU RESTAURANT SCOLAIRE**

Actuellement, les 2 agents en cuisine au restaurant scolaire bénéficient d'une aide de 3h les lundis et mardis. Il est proposé de la remplacer par l'embauche d'un apprenti en alternance sur 2 ans. Le nombre d'heures serait plus conséquent mais pourrait être valorisé en remplacement en salle lors d'absence d'agents.

Le coût actuel de l'aide en cuisine est de 3 473€. Celui d'un apprenti serait de 6 337€ la 1<sup>ère</sup> année et 9 153€ la seconde.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la création de ce poste d'apprenti sur 2 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **CRÉE** un poste d'apprenti au restaurants scolaire, d'août 2026 à août 2028.

## **14 – PERSONNEL : TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATSEM EN CDD**

Sujet reporté à un prochain Conseil Municipal.

## **15 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>er</sup> MAI 2026**

Comme lors de chaque création ou suppression de poste, le tableau des effectifs doit être modifié.

Ainsi, les effectifs au 1<sup>er</sup> mai seront les suivants :

39 titulaires, stagiaires ou CDI dont 17 à temps complet, soit 29,37 équivalents temps plein  
8 CDD

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ce nouveau tableau des effectifs.

## **16 – PERSONNEL : CENTRE DE GESTION 49 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « CONFECTION DE LA PAYE »**

Le Centre de Gestion (CDG49) est le regroupement de quasiment toutes les communes du département pour aider dans la gestion du personnel. Il est le siège des différentes instances représentatives du personnel pour les petites collectivités. Il propose également des services annexes, comme la confection des bulletins de paye pour les agents et les élus. Saint-Léger-sous-Cholet adhère à ce service depuis de nombreuses années. Il permet d'être parfaitement conforme aux normes RH (taux de cotisations, ...) et de soulager les 2 agents pour les payes des 45 agents et des 11 élus indemnisés. Il s'agit d'une convention pour tout le mandat.

Le coût pour 2026 est de 5 € par bulletin, soit environ 3730 € par an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **RENOUVELLE** la convention avec le CDG pour le mandat actuel.

## **17 – DIVERS-SOUTIEN AU PROJET NUMÉRIQUE DU CSI OCSIGÈNE**

Les communes adhérentes au CSI Ocsigène finançaient depuis 2023 un poste de conseiller numérique (8 507 € répartis sur 3 ans). Il est chargé d'actions de prévention sur les dangers d'internet, d'aider les plus éloignés de l'outil informatique à se familiariser avec internet...

L'Etat, également financeur, a informé le CSI que le soutien s'arrêtera à la fin de la convention c'est-à-dire pour le CSI OCSIGENE en juin 2026.

C'est pourquoi afin d'envisager une continuité du poste sur les communes, le CSI travaille depuis plusieurs mois avec 5 autres centres sociaux (Chemillé, Rives de Loire, Evre et Mauges, Pasteur et K'léidoscope pour Cholet) dans le cadre d'un projet piloté par le centre social de Chemillé en tant que référent auprès de l'Europe.

En effet, ils ont déposé un dossier FEDER mais pour cela, il est demandé administrativement un courrier de soutien à cette dynamique de la part des collectivités.

Ce courrier n'engage en rien financièrement les communes mais a bien pour but de montrer le soutien sur le contenu du projet en termes de besoins identifiés et de partenariat.

Il est proposé le courrier suivant :

« Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part du soutien de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet au projet **Médi@ction**, porté par le Centre Social et Socioculturel Intercommunal OCSIGENE sur le territoire. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un consortium regroupant six centres sociaux du département de Maine-et-Loire de Mauges Communauté et de l'Agglomération du Choletais et dont le centre social socioculturel du Chemillois sera le chef de file.

La commune de Saint-Léger-sous-Cholet connaît et suit avec attention les projets autour de la médiation numérique au sein du centre social et le projet Médi@ction depuis son élaboration. Ce projet vise à faire évoluer les missions des Conseillers Numériques vers un nouveau modèle de Chargés de Transition Numérique Territoriale (CTNT), ancré dans une logique de développement social territorial. Il s'inscrit pleinement dans les enjeux d'inclusion numérique, de réduction des fractures sociales et de renforcement du lien entre habitants et services publics.

Le Centre Socioculturel Intercommunal OCSIGENE est un partenaire reconnu et de longue date de notre collectivité, notamment sur la dynamique numérique.

La commune de Saint-Léger-sous-Cholet soutient la démarche du Centre socioculturel OCSIGENE et du consortium Médi@ction visant à obtenir un cofinancement européen au titre du Fonds Européen de

Développement Régional (FEDER), programme Pays de la Loire 2021-2027, action 1.2.2.4. Pour cela, le montant global de la subvention FEDER sollicitée s'élève à **1 036 148,56 euros** pour une période de réalisation courant de juin 2026 à mai 2029 (5 postes de conseillers et des frais de fonctionnement).

Notre collectivité considère que ce projet répond à des besoins réels et identifiés sur notre territoire, et qu'il constitue un levier pertinent pour accompagner les transitions numériques des habitants les plus éloignés des usages et des services dématérialisés. Nous encourageons l'Autorité de gestion régionale à réserver une suite favorable à cette demande. »

A l'unanimité, Le Conseil Municipal **ADOpte** le courrier de soutien au CSI pour le chargé de transition numérique territorial.

## **18 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **Commission vie sociale du 23 avril 2026**

-Attribution des places de crèche pour l'an prochain : grande baisse des demandes due à la chute de la natalité. Toutes les demandes des familles saint-légeoises ont pu être honorées.

-Relecture des règlements intérieurs du restaurants scolaire, de la périscolaire et du centre de loisirs.

-Restaurant scolaire : 675 repas avec absences non prévenues l'an dernier. Ce chiffre énorme va inciter à mieux communiquer auprès des familles.

-Périscolaire : il n'est pas possible de prendre le petit déjeuner après 7h30 les jours d'école, mais une réflexion pour le mercredi est en cours

-La commission entame une réflexion sur les actions à mener dans le cadre d'Octobre Rose.

### **Commission vie associative et communication du 9 avril 2026**

-Travail sur le bulletin d'information : projet de l'imprimer sur du papier recyclé. Idée de proposer aux associations de générer des QR codes pour éviter des articles trop volumineux.

-Réflexion sur la présence de la commune sur les réseaux sociaux.

-Présentation d'Intramuros et projet d'écran d'information dans le bourg.

-Le 23 avril : réunion des plannings avec les associations pour les occupations des salles communales l'an prochain.

-Présentation des projets du Conseil Municipal d'Enfants pour cette année.

### **Commission cadre de vie du 20 avril 2026**

-Présentation des différentes missions de la commission.

-Passage en revue des projets votés au budget 2026

-4 groupes de travail constitués : aménagement de la place centrale / l'intérêt ou non de maintenir des chauffes eau dans les bâtiments / liaisons douces à l'intérieur de la commune / salles de sports

-Aménagement du Vieux Bourg : les enrobés de la place centrale ont dû être refaits car il y avait un défaut de fabrication (pris en charge par l'entreprise). Les marquages au sol ont donc été retardés.

-Aire de jeux du parc de la mairie : elles est installée. Elle sera bientôt ouverte après l'aménagement du périmètre de sécurité.

## **19 – CALENDRIER**

| <b>MAI</b>    |    |                                             |              |
|---------------|----|---------------------------------------------|--------------|
| <b>lundi</b>  | 11 | Commission vie associative et communication | 20h00 mairie |
| <b>lundi</b>  | 11 | Commission cadre de vie                     | 20h00 mairie |
| <b>mardi</b>  | 19 | Commission vie sociale                      | 20h00 mairie |
| <b>mardi</b>  | 26 | Conseil communautaire                       | 18h00 Cholet |
| <b>jeudi</b>  | 28 | Conseil municipal                           | 20h00 mairie |
| <b>samedi</b> | 30 | Conseil municipal d'enfants                 | 10h30 mairie |
| <b>JUIN</b>   |    |                                             |              |
| <b>lundi</b>  | 8  | Commission vie associative et communication | 20h00 mairie |
| <b>lundi</b>  | 8  | Commission cadre de vie                     | 20h00 mairie |
| <b>jeudi</b>  | 18 | Commission vie sociale                      | 18h30 mairie |
| <b>jeudi</b>  | 25 | Conseil municipal                           | 20h00 mairie |

Le maire, Jean-Robert TIGNON

La secrétaire de séance, Claire BIMIER